



NOM(s) de la FAMILLE ADHERENTE :

Réinscription : OUI NON

ADHESION 2020-2021

début des cours :
lundi 14 septembre 2020

Email : Tél fixe : Mobile :

Adresse : CP et ville :

Elève (s)	Date de naissance	Activité	Enseignant	Préférence (*)
Rappel du TOTAL du pour l'année :				
Règlement par :		Règlement en 1 à 3 chèques encaissés en		
<input type="checkbox"/> Chèque (s)		<input type="checkbox"/> Novembre 2020 euros		
<input type="checkbox"/> Chèques vacances :€		<input type="checkbox"/> janvier 2021 euros		
		<input type="checkbox"/> juin 2021 euros		

Cours			Quantité	Montant
Instrument ou chant individuel	1/2h	500 €
	3/4 h	750 €
	1h	1 000 €
Instrument ou chant duo sous réserve des possibilités (voir avec les enseignant(e)s)	3/4 h	380 €
	1h	500 €
Réduction familiale sur les cours à partir du 2 nd élève d'une même famille		- 40 € / élève suppl.	-
Pratique collective sans autre cours instrumental				
Eveil musical non associé à un cours	3/4 h	100 €
Formation musicale (FM) non associé ...	1h	100 €
Atelier d'ensemble non associé à un cours	1h30	200 €
Combinés				
FM associée à un cours	1h	+ 50€
Atelier d'ensemble associé à un cours	1h30	+ 100€
Parcours global (cours individuel + FM + atelier)	1/2h	650 €
	3/4 h	850 €
Parcours global (cours en duo + FM + atelier)	3/4h	530 €
	1h	650 €
+ Adhésion familiale obligatoire			1	30 €
TOTAL DU pour l'ANNEE :				

(*) "UI" : uniquement individuel "UD" : Uniquement duo "PI" : Préférence individuel "PD" : Préférence duo

- J'autorise la diffusion d'images me concernant ou mes enfants, prises lors de manifestations musicales dans le cadre de la promotion de l'association AMA.
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-contre et m'engage à le respecter.

Nom : Prénom

A Arradon , le/...../..... **Signature :**

Extraits du règlement

L'adhérent (ou son représentant légal) reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association, et être en accord avec les principes qui sont définis dans ces documents :

- L'inscription n'est considérée comme valide qu'une fois le règlement effectué. Tout paiement doit être remis au plus tard au démarrage de l'activité (3 chèques maximum).
- L'inscription à une activité de formation musicale est obligatoire pour tout enfant désirant pratiquer un instrument.
- L'adhérent (ou son représentant légal) certifie être couvert par une assurance individuelle-accident garantissant les activités.
- Le représentant légal d'un élève mineur doit s'assurer de la présence de l'enseignant avant de le laisser dans les locaux de l'AMA.
- Dans le cas d'une absence ponctuelle d'un enseignant, celui-ci s'arrange avec l'élève pour remplacer le cours manqué.
- Si un cours est annulé à l'initiative d'un élève, ce dernier doit en informer l'enseignant, et le cours manqué ne sera pas rattrapé.
- En cas de nécessité, l'élève (ou son représentant légal) autorise l'AMA à appeler le médecin le plus proche, ou à le conduire au Centre Hospitalier de Vannes